

Le 4 mars 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 4 mars 2013 à 19h00 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 19h00.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du Conseil.

SM-059-03-13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 5) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

SM-060-03-13

**FIN DE L'EMPLOI DU RESPONSABLE EN URBANISME,
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Marc-des-Carières (partie patronale), le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de Saint-Marc-des-Carières (CSN) et monsieur Mario Péroni;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général/greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Ville l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Marc-des-Carières (partie patronale), le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de Saint-Marc-des-Carières (CSN) et monsieur Mario Péroni.

AVIS DE MOTION : PROGRAMME DE REVITALISATION

Règlement 243-06-2013

Monsieur Sylvain Naud, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement adoptant un programme de revitalisation.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-061-03-13

DÉVELOPPEMENT DU CALCAIRE ET DE L'ARDOISE :
TERRAINS

CONSIDÉRANT l'ajout de six (6) terrains disponibles dont deux (2) sur l'avenue de l'Ardoise et quatre (4) sur la rue du Calcaire;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'égout sanitaire;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil vend les terrains à 1,50\$/pi² et ce, sans subvention résidentielle.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-062-03-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h05.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

Guy Denis, maire